departement DES DEUX-SEVRES

Ville de Niort



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

SEANCE DU 11 septembre 2000

Votants: 39

Convocation du Conseil Municipal :

Bassin d'orage rue Tartifume - Acquisition Consorts JOUINOT

le 22 août 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :

le 13 septembre 2000

[Annexe]

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents:

Adjoints:

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers:

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Robert LEON. M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Claude PAGES. M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC. Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.

Excusés:

Conseillers:

M. Christian RIBBE, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Christiane DRAPET, M. Hervé LAMPIN, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D200412

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 septembre 2000

<u>Urbanisme & Affaires Immobilières</u>
Bassin d'orage rue Tartifume - Acquisition Consorts JOUINOT

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre du projet de création d'un bassin d'orage dans le secteur Tartifume, la Ville de NIORT a acquis un certain nombre de parcelles de terrain situées dans le périmètre dudit projet.

Les Consorts JOUINOT, propriétaires du chemin cadastré section CP n° 283 ont accepté d'en céder une partie à la Ville de NIORT, soit 90 m^{2} environ.

Cette acquisition aura lieu moyennant le prix de 3150 F (35 F/m²) à charge par la Ville de NIORT de verser en plus aux propriétaires une indemnité pour le puits de 8000 F ainsi qu'une indemnité de remploi de 472,50 F, le projet de Bassin d'Orage ayant été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 5 Juillet 1999 (prix conforme à l'avis du Domaine).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les termes de l'accord intervenu entre les Consorts JOUINOT et la Ville de NIORT,
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié à intervenir étant indiqué que le prix d'acquisition ainsi que les frais d'acte qui seront supportés par la Ville de NIORT seront imputés sur le Budget Principal chapitre 908 fonction 8111 article 2128.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 39
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0

Pour le Maire de Niort Bernard BELLEC L'Adjoint Délégué

Robert LEON

Ordre du jour